Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 5 avril 2019

#### **CONSEIL DE PARIS**

## Extrait du registre des délibérations

-----

# Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DASES 77** Adoption du Consensus de Copenhague et de la stratégie des Villes-Santé 2020-2030 et renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

## Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 17, 18 et 19 novembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le Consensus de Copenhague et la stratégie des Villes-Santé 2020-2030 et d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS de l'OMS);

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

#### Délibère:

Article 1 : Le Consensus de Copenhague « Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous » du 13 février 2018 et la stratégie des Villes-Santé 2020-2030 sont approuvés.

Article 2 : La Ville de Paris, représentée par Mme la Maire de Paris, est autorisée à adhérer pour l'année 2019 à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS de l'OMS), EHESP Département SHSC – 15 Avenue du Pr Léon Bernard – 35043 Rennes Cedex.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation à l'association RFVS de l'OMS.

Article 4 : La dépense correspondante d'un montant de 2.309 € sera imputée au chapitre 011, nature 6281, rubrique V12 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2019 et des exercices suivants sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

Aune Hidales

**Anne HIDALGO**